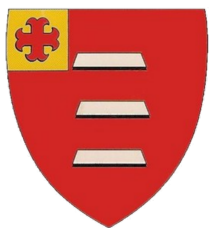


FRESNES

INFOS



FRESNES LES MONTAUBAN



"Carrefour de l'Artois"

À la une... Nettoyons la nature 2025

Numéro 336

Octobre 2025



Dans ce numéro

- Octobre Rose
- Halloween
- Repas des aînés
- Noël des enfants
- Compteurs Linky
- Saison culturelle 2026 Osartis-Marquion
- Factures centres de loisirs
- PLUi : enquête publique
- Taxes foncières
- Salubrité, propreté, citoyenneté
- Analyse de l'eau



Octobre Rose

La municipalité participe de nouveau cette année à l'opération « Octobre Rose » et versera une subvention à l'association qui a pour but d'encourager le dépistage du cancer du sein.

Retrouvons-nous le **dimanche 12 octobre 2025 à 9 heures 45**, devant la mairie, pour une marche d'environ 5 km.

Les enfants et nos amis les chiens (tenus en laisse) sont les bienvenus.

Comme d'habitude, portons quelque chose de rose pour cette occasion !

Goûter d'Halloween : 4ème édition

Rendez-vous le **samedi 18 octobre 2025 de 15 heures à 17 heures 30** à la **salle des fêtes**.

Inscription obligatoire par mail (mairie@fresneslesmontauban.fr) ou la déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, au plus tard le **samedi 11 octobre 2025**

Tous les détails dans le flyer ci-joint.

Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu cette année le **dimanche 7 décembre 2025** à partir de 12 heures à l'hôtel-restaurant l'Aquarium.

L'âge minimum pour y participer est de 60 ans.

Le bulletin d'inscription est joint à ce Fresnes-Infos.

Date limite des inscriptions vendredi 14 novembre 2025. Attention, nombre limité de places !

Noël des enfants de la commune

Comme les autres années, la municipalité offre à chaque enfant de la commune âgé de 0 à 14 ans (années de naissance comprises entre 2011 et 2025) une carte-cadeau de **15 euros** chez King Jouet ou Cultura à Noyelles-Godault.

Pour faciliter la commande de ces cartes, **il vous est demandé de remplir le document joint au Fresnes-Infos**, à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou à envoyer par mail, **au plus tard le samedi 25 octobre 2025**. Les cartes vous seront distribuées fin novembre.

Attention ! Au-delà de la date du 25 octobre, les demandes ne seront plus prises en considération.



Compteurs Linky

Depuis le 1er août 2025, les ménages n'ayant pas accepté le remplacement de leur ancien compteur par un compteur Linky auront des frais supplémentaires sur leur facture d'électricité, **tous les deux mois** :

- un tarif fixe de 6,48 € HT pour la gestion spécifique du compteur ancienne génération de l'habitation
- des frais de relevé de 4,14 € HT, facturés uniquement si vous n'avez pas transmis vos index de consommation depuis un an à ENEDIS.

Saison culturelle 2026 d'Osartis-Marquion

Le fascicule de la saison culturelle 2026 Osartis-Marquion a été distribué dans chaque boîte aux lettres de la commune.

Toutes les informations sont disponibles sur le site de la Communauté de Communes :

www.cc-osartis.com/programmation-culturelle-reservation-en-ligne

1er spectacle : Edouard III à la Comédie de Béthune le samedi 4 octobre 2025 à 16 heures. Transport assuré par bus.

Factures « centres de loisirs sans hébergement »

Pour rappel, la commune verse une participation de 2,7 € par enfant domicilié à Fresnes-lès-Montauban, pour un maximum de 25 jours de présence en centre de loisirs extérieurs à la commune (du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante).

Vous devez transmettre, en mairie de Fresnes-lès-Montauban, la facture ACQUITTEE, avec un **RIB** dès la fin de participation des enfants au centre de loisirs.

A partir du 1er juillet 2026, vous devrez faire remplir, par le CLSH choisi, une fiche fournie par la mairie de Fresnes lès Montauban.

La commune met en facturation à des périodes définies. **Ne soyez pas étonnés s'il y a un délai entre la réception de votre facture et la mise en paiement par nos soins.**

PLUi : enquête publique - rappel

L'enquête publique concernant l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes Osartis-Marquion a commencé le 22 septembre et se terminera le 22 octobre 2025.

Vous pouvez consulter le dossier en mairie (sur ordinateur), dans une pièce mise à disposition, aux heures d'ouverture du secrétariat : le lundi et le jeudi de 14 heures à 17 heures, le mardi de 9 heures à 12 heures 30, le samedi de 8 heures 30 à 12 heures 30, le vendredi uniquement sur rendez-vous

 Communauté de Communes Osartis-Marquion



Votre avis est important !

Taxes foncières

Vous avez reçu le montant de vos taxes foncières pour l'année 2025, avec une augmentation par rapport à l'année précédente. **Le taux de la part communale n'a pas augmenté.**

A quoi est due cette hausse ? A l'augmentation de la valeur locative de votre bien et à l'augmentation de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Environnement : propreté, salubrité, citoyenneté

- **Opération « Nettoyons la nature » : bilan**

Merci aux adultes et aux enfants qui ont participé samedi 27 septembre à l'opération « Nettoyons la nature ».

Un diplôme d'éco-citoyenneté a été remis aux enfants. Merci également aux enseignantes et à leurs élèves qui ont participé à l'opération le vendredi.

- **Trottoirs et caniveaux**

Rappel (arrêté AR_2020_033 du 31 octobre 2020) : les propriétaires ou locataires sont responsables de la propreté de leur trottoir. Il est donc du devoir de chacun **de désherber son caniveau, de récolter les feuilles et déchets divers ainsi que de veiller à ce que les caniveaux ne soient pas obstrués, empêchant ainsi le bon écoulement des eaux pluviales.**

Pour rappel, les agents communaux entretiennent les trottoirs et caniveaux pour les habitants ne pouvant physiquement pas le faire, sur demande auprès du secrétariat de mairie.

- **Stationnement**

Les trottoirs font partie du domaine public de la commune. Si le stationnement y est toléré (sauf indications contraires), nul habitant ne peut interdire à quiconque de se garer devant chez lui.

Analyse de l'eau

Suite à l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2012 concernant la teneur en ions perchlorates, l'eau de réseau à Fresnes-lès-Montauban est soumise à la restriction d'usage et ne doit pas être consommée par les nourrissons de moins de 6 mois.

Relevé du 22 août 2025 : taux de nitrates = **34 mg/l** (Norme 50 mg/l)

Etat civil

Naissances : Mara BUCHET le 19 août 2025

Céleste KOLANKO le 3 septembre 2025

IPNS - ne pas jeter sur la voie publique

Nous contacter

MAIRIE

1, rue de l'Eglise

62490 FRESNES LES MONTANBAN

☎ 03 21 50 21 21

✉ mairie@fresneslesmontauban.fr

@ www.fresneslesmontauban.fr